



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 février 2025

## Signature de la convention de partenariat entre l'OPCO OCAPAT et l'Association Euro App Mobility pour promouvoir la mobilité internationale des alternants

C'est sur le salon international de l'agriculture qu'OCAPAT et l'Association Euro App Mobility ont officialisé leur partenariat ce mercredi 26 février suite à la conférence « *La place de l'apprentissage dans la souveraineté agricole et alimentaire française (terre et mer)* » organisée par OCAPAT.

Après des premiers échanges entre les deux organismes, il a été constaté une réelle synergie qui, par des actions communes et complémentaires, pourrait faire progresser et accroître significativement, la mobilité internationale des alternants des champs couverts par OCAPAT.

Cette convention est articulée autour de 4 axes :

- **Une meilleure information des entreprises d'OCAPAT en matière de mobilité internationale** notamment via le soutien à l'initiative du Club des employeurs pour un espace européen de l'apprentissage créé par EAM et par la coanimation de webinaires de sensibilisation permettant de mettre en évidence les avantages d'une mobilité en faveur d'une d'acquisition des compétences et d'une meilleure fidélisation des collaborateurs ;
- **La création d'une communauté d'ambassadeurs de la mobilité internationale, au sein des CFA partenaires d'OCAPAT**, notamment par l'action auprès des référents mobilité, ainsi qu'au sein des directions régionales d'OCAPAT ;
- **L'accessibilité de l'information juridique facilitant la mobilité ;**
- **La valorisation, l'accompagnement et la facilitation d'éventuelles expérimentations qui permettraient de favoriser la mobilité internationale de plus longue durée**, notamment pour 2026 la valorisation d'expériences réussies dans les différents supports de communication - en particulier Cap vers l'alternance ou encore la campagne de promotion #jeunesdeter.

OCAPIAT et l'Association Euro App Mobility s'engagent pour une alternance de qualité, convaincus que la mobilité offre aux jeunes et aux stagiaires de la formation professionnelle une expérience apprenante, et des atouts indéniables en matière d'acquisition de compétences transversales et d'insertion professionnelle.

*« Ce partenariat avec Euro App Mobility s'inscrit parfaitement dans notre volonté de soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'alternance. Nous sommes convaincus que la mobilité internationale est un atout majeur pour l'acquisition de compétences et la fidélisation des alternants »* déclare Hervé Proksch Président d'OCAPIAT.

*« Cette collaboration témoigne d'un engagement partagé pour le développement d'un espace européen de l'alternance, en sensibilisant les acteurs du terrain et en facilitant la mise en œuvre de projets de mobilité »* selon Jérôme VOLLE Secrétaire Général d'OCAPIAT.

*« Je me réjouis de la signature de cette convention avec OCAPIAT. Originaire de la Mayenne, un territoire à forte tradition agricole, cette collaboration a beaucoup de sens à mes yeux et d'autant plus que le secteur agricole a toujours été pionnier en matière de mobilité internationale des apprentis. Depuis plusieurs décennies, des structures comme les Maisons familiales et rurales permettent à de nombreux jeunes, souvent mineurs, de vivre une expérience à l'étranger. Leur engagement et leur expérience est une source d'inspiration et de motivation dans notre association. À travers cette convention, mon objectif est de convaincre d'autres acteurs, notamment les employeurs du secteur agricole, que la mobilité européenne dans l'apprentissage représente une véritable opportunité, aussi bien pour les jeunes que pour les entreprises qui les accompagnent »,* indique Jean Arthuis, Président d'EURO APP MOBILITY.

## **A PROPOS DE L'ASSOCIATION EURO APP MOBILITY**

Euro App Mobility est une association sans but lucratif, fondée en 2020, qui a pour mission de développer la mobilité internationale (type Erasmus) des apprentis et alternants. Ses membres fondateurs sont les réseaux représentant les centres de formation en France (CMA France, le CCCA-BTP, l'ANFA, Les Compagnons du Devoir et du tour de France, les MFR, etc.) qui se sont réunis pour faciliter l'internationalisation des parcours de formation professionnelle et pour déployer la mobilité des alternants, quels que soient les niveaux de qualification visés par les jeunes.

Fondée sur l'idée de sensibiliser les réseaux d'éducation aux enjeux de la mobilité et d'influencer les pouvoirs publics pour que les lignes bougent, l'association mène aujourd'hui plusieurs actions s'inscrivant :

- Dans l'accompagnement et d'appui aux opérateurs de formation par apprentissage dans la montée en compétences des personnels de CFA en charge de la mobilité (Réfèrent mobilité) ;
- Dans la facilitation du dialogue et de la collaboration entre les parties prenantes responsables de la mobilité des apprentis afin d'en faire une composante durable des parcours de formation par alternance (financeurs, autorités publiques, organismes de formation, employeurs) ;
- 
-



- Dans la promotion et la communication des bienfaits de la mobilité auprès des jeunes, des employeurs, des organismes de formation par apprentissage ;
- Dans la création d'un réseau d'acteurs, nationaux ou européens, qui agissent tant à l'échelle opérationnelle qu'à l'échelle institutionnelle pour créer les conditions nécessaires au développement de la mobilité.

En effet, les actions d'Euro App Mobility s'inscrivent au niveau national et européen, visant tout à la fois les mobilités sortantes et entrantes. Le mouvement enclenché doit aboutir à l'avènement de l'espace européen de l'apprentissage à l'instar de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

**Contact presse** / EAM

## A PROPOS D'OCAPAT

OCAPAT, Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires, s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires.

L'OPCO couvre trois grands secteurs que sont :

- L'interbranche des entreprises et exploitations agricoles et des acteurs du territoire ;
- Le secteur alimentaire avec les industries alimentaires, la coopération agricole et les familles associées ainsi que le commerce agricole ;
- et la pêche maritime, les cultures marines et la coopération maritime.

OCAPAT contribue à soutenir la formation et le développement des compétences des 1.3 millions de salariés travaillant au sein de ses 182 000 entreprises adhérentes, ainsi que des dirigeants non-salariés issus de la filière pêche et cultures marines.

En qualité d'Opérateur de compétences, les missions d'OCAPAT sont de :

- Contribuer au développement de la formation professionnelle et de l'alternance ;
- Gérer les contributions des employeurs qui lui seront versées par France Compétences ;
- Percevoir et gérer toute autre ressource autorisée par la loi ;
- Financer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches ;
- Accompagner les branches professionnelles dans leur politique RH et notamment de certification ;
- Assurer un service de proximité auprès des TPE-PME dans la définition de leurs besoins en formation ;
- Conduire toute action ou développer tout service autorisé par la loi de nature à contribuer au développement des compétences et qualifications des actifs ;
- Travailler aux côtés des branches professionnelles et notamment leur apporter un appui technique ;
- Conclure tout partenariat utile à l'accomplissement de ses missions.

En savoir plus : [www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr) + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>

**Contact presse** / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à [presse@ocapiat.fr](mailto:presse@ocapiat.fr)